

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11
Date de la Convocation : 14/04/15
Date d'affichage : 14/04/15

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 23 avril 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, LANTELME Laure, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et MM. PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique et MANIGAND Frédéric,

Étaient excusés ; Mmes CHABANNE Pascale et LONGEPIERRE Bernadette et Mrs. JAUSSAUD Florimond et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme TROUWAERT Claudine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26/03/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Taux d'imposition 2015 ; correction de l'arrondi du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Modernisation de l'éclairage public
- Demandes de subvention
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 13 avril 2015 à Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour était l'approbation du compte administratif 2014, du compte de gestion 2014, de l'affectation du résultat 2014 et du budget primitif 2015.

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion de la commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Rencontre avec le club de base-ball,
- Portail « Familles » ; possibilité d'inscription au centre de loisirs en ligne par les familles,
- Aide accordée par les communes aux familles pour la participation au centre de loisirs.

Commission Affaires sociales et Petit Enfance : Mme Claudine TROUWAERT, 3^{ème} adjointe Conseillère Municipale, déléguée à la commission Affaires sociales et Petite Enfance expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 30 mars 2015 à Saint-Jean-sur-Veyle et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Avancement du projet Haissor ; la livraison des six appartements pour personnes âgées non dépendantes est fixé pour 2016,
- Projet Emmaüs ; visite des locaux à rénover et préparation de la vente-ramasse du 10 mai 2015 sur le marché couvert de Pont-de-Veyle.
- Projet de création d'une commission pour l'attribution des places du Multi-accueil.
- Projet de création d'une maison assistantes maternelles par trois assistantes maternelles du canton ; recherche d'un local.

Syndicat locaux :

Syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain : présentation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 11 avril 2015 qui s'est tenue à Saint-Vulbas :

- Règlement intérieur du SIEA,
- Avenant au cahier des charges de concession « électricité » concernant le régime des communes,
- Rapport du président sur le choix du délégataire pour la délégation de service public pour la desserte en gaz naturel de deux communes,
- Approbation du compte administratif 2014 et présentation des orientations budgétaires pour 2015.

Commissions communales :

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : la mise aux normes de l'allée Nord du cimetière est terminée et une date de tournée est à prévoir pour la voirie 2015.

Commission Communication et Animation : élaboration du programme de la journée commémorative des 150 ans de la fusion Cruzilles / Mèpillat le dimanche 7 juin prochain. Le Conseil Municipal élargit la commission « animation » aux personnes souhaitant participer à la préparation de cette journée.

La lettre d'information de ce printemps sera distribuée entre le 1^{er} et le 8 mai.

* Taux d'imposition 2015 ; correction de l'arrondi du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties

M. Le Maire rappelle que par délibération du 26 février 2015, le Conseil Municipal a procédé au vote des taux des impôts locaux de la commune. Après examen de cette dernière par les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP), il s'avère que le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est irrégulier ; en effet, en se référant à l'article 1636 B sexies 1 du Code Général des impôts, le TFNB de 41,0652% aurait dû être arrondi à 41,06 % et non 41.07%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la décision de la direction départementale des finances publiques,
- Décide de corriger et le fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,06%,
- Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Appel à la concurrence - Fournisseur d'électricité du groupe scolaire - Tarif jaune

M. Le Maire rappelle que le tarif jaune de l'électricité est le tarif réglementé de vente pour les clients raccordés en basse tension et dont la puissance souscrite est comprise entre 42 et 240 KVA ; ce tarif concerne le groupe scolaire de Cruzilles-Lès-Mèpillat dont la puissance souscrite est de 72 KVA.

M. Le Maire ajoute que les tarifs jaunes prendront fin le 1^{er} janvier 2016 ; cela signifie qu'à cette date, tous les clients devront avoir opté pour une « offre de marché » chez le fournisseur historique ou chez un fournisseur alternatif.

Pour cette raison, une consultation a été réalisé après de divers fournisseurs d'électricité et les offres ci-après ont été réceptionnées et ce à savoir ;

- Société Electricité de France ; 4 213,80 € pour un volume de 0,0717 GWh / an,
- Société ENALP ; 3 844,14 € pour un volume de 0,0717 GWh / an,
- Société GEG ; 4 578,45 € pour un volume de 0,0717 GWh / an.

M. Le Maire précise que la société ENALP est une compagnie qui produit de l'hydroélectricité et propose à ses clients uniquement de l'énergie durable avec en option un support de communication afin d'informer les usagers fréquentant le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir la société ENALP comme fournisseur d'électricité pour le groupe scolaire,
- Décide d'opter pour l'énergie Alp'EnergieNoé proposé par la société ENALP et ce pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2015 et en contrat unique,
- Charge dès à présent M. Le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Modernisation de l'éclairage public

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la discussion engagée lors de sa séance du 20 novembre 2014 concernant la modernisation de l'éclairage public et notamment l'idée d'éteindre une partie de l'éclairage public la nuit ; l'horaire reste à déterminer, peut-être de 11h du soir à 5 ou 6h le matin.

Pour ce faire, M. Le Maire précise qu'une conversation a été engagée avec le SIEA qui se propose de regarder sur l'ensemble de notre installation, les points lumineux qui peuvent être automatisés et que pourrait être le coût de cette opération. Le rapport est le suivant ;

- L'éclairage public de la commune est divisé en 12 secteurs d'éclairage public,
- Certain coffrets électrique doivent être mis aux normes ; cette mise aux normes pouvant aller de 50 à 2 000 € par coffrets suivant l'ancienneté du coffret et le nombre de lampes par coffrets,
- Le montant des travaux inscrits au programme est de 9 700 € TTC pour la modernisation de 11 coffrets, hors frais d'étude et de chantier,
- Le changement complet d'un coffret est susceptible d'être aidé par le SIEA,
- La réalisation de ce programme nécessite le vote d'une délibération modificative afin d'ouvrir les crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir l'ensemble du programme de modernisation de l'éclairage publique pour un montant de 9 700 euros proposé par le SIEA,
- Autorise M. Le Maire à procéder aux ouvertures de crédits nécessaires,
- Sollicite les aides éventuelles de l'ensemble des financeurs,
- Charge dès à présent M. Le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Demandes de subventions pour le budget 2015

Remerciements : M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements adressés par les Restaurants du Cœur pour la subvention que la commune a bien voulu leur accorder.

* Questions diverses

Avancement de l'idée d'un PLUI : plusieurs membres de la communauté de communes ont assisté à une réunion d'information concernant le plan local d'urbanisme intercommunal. A l'issue de cette dernière, il a été décidé qu'une présentation de ce qu'est un PLUI serait faite lors de la prochaine Assemblée Générale de la communauté de communes de manière à ce que les communes se prononcent sur une éventuelle adhésion au PLUI.

Réflexion sur la commune nouvelle : cette réflexion intéresse un certain nombre d'élus et pourrait déboucher sur une réflexion plus vaste au niveau de la communauté de communes (par exemple Assemblée Générale 2016).

Développement durable et Agenda 21 local : M. Le Maire rappelle la réflexion portée par le Conseil Municipal concernant le projet de création d'un agenda 21 local ayant pour objectif de générer une dynamique « développement durable » entre les habitants par l'intermédiaire de groupes de travail.

Matinée fleurissement de la commune : le samedi 16 mai 2015. Rendez-vous est donné à la Halle Concordia à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 23 avril 2015
Le Maire,
Christian LAY



Alain PONCET

Georges-Laurent HYVERNAT

Claudine TROUWAERT

Dominique BOYER

Mireille BOURDIN

Ghislaine PONCET

Véronique
QUENOT-QUERMEL

Laure LANTHELME

Anne-Marie
ETOURNAY-BOULARD

Frédéric MANIGAND